

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Date d'affichage : 17/01/2025

Envoyé en préfecture le 17/01/2025
Reçu en préfecture le 17/01/2025
Publié le 13/01/2025
ID : 014-200064954-20250113-2025_01_01-DE

2025-01-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)**

Séance du 13 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le huit janvier 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, FRENEE Anais, GALLIER Erick, GILBERT Sébastien, GILLETTE Valérie, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LEROUILLY Chloé, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme.

Absents excusés : DESGUEE Jérémie donne pouvoir à ALEXANDRE Yves, LECAPITAINE Christelle donne pouvoir à GILLETTE Valérie, LECUYER Josiane donne pouvoir à RAVACHE Jérôme, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky.

Absents : LEMIERE Marc-Antoine, PATIENCE Mickaël.

Présents : 17 **Pouvoirs :** 4 **Votants :** 21

La séance a été ouverte à 20h07.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Locations de salles et diverses : tarifs et conditions
Délibération 2025-01-01

VU l'article L.2121-29 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité d'actualiser la délibération n° 2024-01-01 concernant les tarifs et conditions sur les salles et les diverses locations ;

Considérant la volonté du maire d'associer le Conseil Municipal à la prise de décision des tarifs communaux ;

Décision : 21 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE des tarifs communaux décidés par le Maire dans le cadre de sa délégation dans le document annexé au registre de délibération.

AUTORISE et FIXE les mises à dispositions gratuites et les conditions décrites dans le document annexé au registre de délibération.

Certifié exécutoire le
17/01/2025,
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

